JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 36 (1895), p. 161-178
<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1895__36__161_0>

© Société de statistique de Paris, 1895, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM
Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 5. — MAI 1895.

FACULTÉ DE DROIT
SALLE DE TRAVAIL
SCIENCES ÉCONOMIQUES & STATISTIQUES

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 1895.

SOMMAIRE. — Élection et présentation de nouveaux membres. — Nécrologie : M. le comte Léopold Hugo. — Communications du Président : Le Musée social; nomination d'une commission chargée d'étudier la question de la concentration des statistiques officielles; Congrès des sociétés savantes. — Présentation d'ouvrages : le Secrétaire général; MM. Levasseur, Th. Ducrocq. Clément Juglar, Georges Guéry, Dr Chervin et Victor Turquan. — Rapport sur la situation financière de la Société : M. Beaurin-Gressier. — La statistique des polytechniciens, de 1794 a 1894, par M. H. Tarry. — Les migrations des campagnards vers les villes, par M. Claudius Nourry. — Suite de la discussion sur la diminution graduelle de la natalité : MM. Ch. Limousin et L.-L. Vauthier.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Auguste Vannacque.
Le procès-verbal de la séance du 20 mars 1895 est adopté.

Est élu, à l'unanimité, *membre titulaire :*
M. Arthur MEYER, attaché au ministère des colonies.

Est présenté, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance,
Sur la proposition de MM. Levasseur, Cheysson et J. Prunget :

M. LIESSE, professeur au conservatoire des arts et métiers, 18, rue Denfert-Rochereau.

M. le PRÉSIDENT fait part, en ces termes, du décès de M. le comte Léopold Hugo :

J'ai le regret de vous annoncer la mort de M. le comte Léopold Hugo, décédé le 19 de ce mois et qui était membre titulaire de la Société depuis 1885.

Neveu de notre grand poète, notre ancien confrère, qui était ingénieur des mines, avait consacré sa vie aux spéculations de la pensée. Voué aux études scientifiques, il s'occupait de recherches spéciales, dont quelques-unes ont eu les honneurs de la lecture à l'académie des sciences. Nous avons de lui divers travaux, entre autres, une statistique des espèces d'après les travaux des naturalistes, publiée dans notre Journal en 1886 (page 97) et une statistique sur le commerce des céréales publiée en 1887 (page 22).

Pendant de longues années attaché au ministère des travaux publics, M. Léopold Hugo s'était acquis une juste réputation par des travaux graphiques du plus haut intérêt. Lorsqu'il prit sa retraite, ce fut pour satisfaire aux goûts artistiques qu'il avait eus toute sa vie. Notre confrère ne laisse après lui que de bons et amicaux souvenirs, aussi nous associons-nous sincèrement aux regrets de sa famille. (*Marques unanimes d'adhésion.*)

M. le Président annonce à l'assemblée l'inauguration du musée social ; il s'exprime ainsi : Le 25 mars 1895 a eu lieu rue Las-Cases, n° 5, dans l'hôtel aménagé par les soins de M. le comte de Chambrun, en présence de M. Ribot, président du conseil, de M. André Lebon, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et d'un grand nombre de notabilités du monde parlementaire, industriel et scientifique, l'inauguration du musée social. Cette date du 25 mars 1895 est à retenir, car elle marquera un événement d'un intérêt capital dans l'histoire des œuvres sociales du XIXe siècle.

Si importantes qu'elles fussent, les institutions destinées à l'amélioration du sort des travailleurs n'avaient laissé, jusqu'à ces dernières années, qu'une trace fugitive dans toutes les grandes manifestations des progrès du commerce et de l'industrie.

Longtemps même, elles avaient passé inaperçues, éclipsées en quelque sorte par l'éclat des merveilles enfantées par le génie créateur de notre époque.

C'est seulement en 1867 que « les objets destinés à améliorer les conditions physiques et morales de la population » trouvaient, pour la première fois, place dans les Expositions universelles. Il fallut vingt-deux ans, après cette première tentative, pour qu'une place spéciale fût officiellement faite à l'économie sociale à l'Exposition universelle de 1889. Cette exposition obtint du premier coup un succès retentissant, pleinement confirmé depuis dans les Expositions universelles de Chicago et de Lyon.

Or, toutes ces richesses intellectuelles, réunies à grand'peine, eussent été dispersées si l'association du musée d'économie sociale, constituée le 17 février 1890, sous la présidence de M. Léon Say, par les membres du jury de l'Exposition de 1889, n'avait veillé avec un soin pieux à leur conservation.

Après plus de cinq ans d'efforts persévérants, les hommes éminents à tant de titres, qui s'étaient voués à la conservation des œuvres d'une si haute portée morale et sociale groupées en 1889, ont eu enfin le bonheur d'atteindre pleinement le but qu'ils s'étaient proposé.

En effet, ceux de ces objets qui n'avaient pas pris place dans les locaux du Conservatoire des arts et métiers viennent d'être installés à perpétuelle demeure dans le magnifique hôtel de la rue Las-Cases. A l'association provisoire dite « du musée social » a succédé la société du musée social, reconnue d'utilité publique par décret du 31 août 1894 et magnifiquement dotée par M. le comte de Chambrun dont le nom restera attaché d'une manière impérissable à cette œuvre de philanthropie sociale.

Désormais la partie de l'économie sociale qui a trait à l'amélioration des conditions de la vie des ouvriers possède en France une existence assurée. Les forces autrefois éparses sont aujourd'hui groupées ; ce qui n'était qu'un rêve est devenu une réalité ; un comité, qui dispose d'un capital important, met son concours à la disposition de toutes les initiatives généreuses ; grâce à l'action de ces hommes dévoués, la science aura bientôt raison, en cette matière comme en tant d'autres, de l'ignorance et de la mauvaise foi.

L'inauguration du musée social est donc, je le répète, un fait considérable et j'ajoute que la Société de statistique de Paris a contribué dans une large mesure à la réalisation de cette belle conception.

Vous savez tous, Messieurs, la part prépondérante que nos collègues, MM. Léon Say, Jules Siegfried, Cheysson, Levasseur, Gruner ont pris à cette organisation nouvelle des forces économiques. Depuis la première heure jusqu'à celle du succès définitif ils n'ont cessé de lutter pour stimuler les indifférents, convaincre les incré-

dules, triompher des difficultés. Il est juste, dès lors, que leurs noms soient associés dans la reconnaissance de tous à celui de M. le comte et de Mme la comtesse de Chambrun.

J'avais l'honneur de vous dire dans la séance du 16 janvier que la Société de statistique de Paris avait toujours été à la tête du mouvement progressif en France. C'est un bonheur inespéré pour moi que d'avoir à vous fournir aujourd'hui une nouvelle preuve de la légitime action que notre Société exerce partout où il y a un enseignement à donner, une œuvre de progrès intellectuel et de moralisation à accomplir. (*Applaudissements.*)

M. le Président fait connaître que le Conseil, dans sa séance de ce jour, a émis l'avis qu'il y aurait lieu de charger une commission d'étudier la question de la concentration des statistiques officielles et de soumettre à la Société un rapport spécial. Le Conseil a désigné, pour faire partie de cette commission, MM. Levasseur, Cheysson, de Foville, Dr J. Bertillon, Beaurin-Gressier, Fernand Faure, Fléchey, Rabany, le Président et le Secrétaire général.

L'assemblée adopte la proposition et ratifie les choix faits par le Conseil.

M. le Président rappelle que plusieurs membres de la Société ont pris une part active aux travaux du Congrès des sociétés savantes et que, sur la proposition du Comité des travaux historiques et scientifiques, M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts a nommé officiers de l'Instruction publique MM. Eugène Rochetin et Dr F. Ledé, et officier d'Académie, M. Léon Salefranque. La Société ne peut qu'applaudir à ces distinctions si méritées. (*Approbations unanimes.*)

M. le Secrétaire général donne la liste des ouvrages originaux reçus par la Société depuis la dernière séance :

L'Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800, 2 volumes, par M. le vicomte G. d'Avenel (Envoi du Ministère de l'Instruction publique) ;

Le Homestead aux États-Unis, par M. le Dr Léon Vacher ;

Les Lois sociales (recueil des textes de la législation sociale de la France), par MM. Chailley-Bert et Arthur Fontaine ;

L'Assurance-panacée (questions à l'ordre du jour), par M. Alfred Thomereau ;

Rapport présenté par M. E. Gruner sur la loi relative aux *Caisses de retraite des ouvriers mineurs;*

Le Plan social de Gand, par M. Louis Varlez, avocat à la Cour d'appel de Gand.

Étude sur *la Population suédoise,* par M. Gustave Sundbärg, actuaire au bureau central de statistique de Stockholm.

L'Assainissement de Buenos-Ayres, par M. le Dr E. Coni. (Pour les documents officiels de France et de l'Étranger, voir p. 196.)

M. Levasseur, empêché d'assister à la séance, a prié le Secrétaire général de donner lecture d'un extrait d'un journal de Baltimore, qui lui a paru de nature à intéresser la Société. Cet extrait est ainsi conçu :

« Le Dr Elgin Raiston Lovell Gould, de l'université John Hopkins, a été appelé à occuper la première chaire de statistique qui ait été établie dans une université américaine. Le Dr Gould a accepté le poste de professeur de statistique à l'université de Chicago.

« Le Dr Gould entrera dans ses fonctions au mois d'octobre prochain. Il a l'intention de faire deux cours de statistique distincts. Un de ces cours sera entièrement consacré à la théorie de la statistique : toute la question y sera étudiée à fond, y compris les bases analytiques de l'activité des individus, des organes industriels et sociaux, les origines comparées de la vie, l'histoire de la théorie de la statistique, etc.

« L'autre cours sera essentiellement pratique. Ceux qui le suivront se livreront eux-mêmes à un travail statistique pratique en se servant de la ville de Chicago comme objet de leurs études et de leurs investigations. Il y sera établi, en effet, un bureau régulier de statistique où les statistiques seront scientifiquement réunies, classées et présentées. Le professeur Gould espère publier une monographie annuelle, dans laquelle seraient exposés les résultats des investigations et travaux effectués par ce bureau scientifique de statistique et montrer la signification de ces statistiques par rapport aux conditions industrielles de la ville. Il espère aussi en faire le point de départ de réformes municipales pratiques. »

M. Fernand FAURE fait observer qu'il semblerait résulter de cet article que la statistique va être enseignée pour la première fois en Amérique; ce serait une erreur, car il a été créé, dans neuf universités américaines, à côté des cours soit généraux, soit spéciaux d'économie politique, des cours de statistique et de sociologie. Il y a même un séminaire de statistique à Wellesley dans le Massachusetts (1).

M. Th. DUCROCQ dépose sur le bureau plusieurs exemplaires d'un rapport qu'il a présenté au Comité des travaux historiques et scientifiques sur un ouvrage de M. le comte de Ludres, intitulé : *Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine*. C'est une monographie permettant de suivre l'état de cette famille d'année en année presque sans interruption, depuis 1282 jusqu'à nos jours; on y trouve des renseignements très curieux sur le milieu social, sur la condition des personnes, les mœurs, l'état des fortunes, le développement de la richesse, la valeur des terres, le prix des denrées et de la main-d'œuvre. Tous les renseignements contenus dans les deux volumes de M. le comte de Ludres offrent un véritable intérêt au double point de vue économique et social.

M. Clément JUGLAR remet au Président une brochure donnant la discussion qui a eu lieu devant l'Académie des sciences morales et politiques sur l'étude de M. Pierre des Essars relative à *la vitesse de la circulation de la monnaie* (2).

M. Georges GUÉRY présente un ouvrage sur *les Mouvements et la diminution de la population agricole en France*. Pour arriver, dit-il, plus sûrement à la solution du problème de la dépopulation, il ne faut pas étudier la population comme un tout parfaitement homogène; il faut l'envisager comme un ensemble d'éléments nettement distincts, ayant chacun leurs causes de diminution propres et demandant chacun des remèdes particuliers; ainsi, on doit étudier séparément la population urbaine et la population agricole, et l'utilité de la distinction apparaît aussitôt. En effet, la statistique démontre que la population urbaine n'arrive en général qu'à maintenir son niveau démographique, parfois même grâce à l'immigration rurale. Au contraire, la population agricole est encore suffisamment féconde : elle est même, à l'heure actuelle, le seul agent prolifique qui puisse empêcher la décroissance de la population totale; c'est donc sur elle que doit se diriger l'attention, c'est dans l'étude démographique de la population agricole qu'on a le plus de chances de trouver la solution du problème à l'ordre du jour.

M. le Dr CHERVIN a fait à la Société d'anthropologie une conférence sur *la situation démographique de la France en Europe*. Il combat ceux qui font appel à l'intervention de l'État pour remédier aux troubles sociaux et spécialement à la diminution de la natalité; il croit qu'un remède plus efficace consisterait à nous

(1) Voir, à cet égard, dans la *Revue internationale de sociologie*, mai-juin 1893, une note de M. Fernand Faure sur l'enseignement de l'économie politique, de la statistique et de la sociologie aux États-Unis.
(2) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, mars 1895, p. 87, et avril 1895, p. 143.

assimiler les nombreux étrangers qui viennent se fixer en France. M. Chervin remet au bureau un exemplaire de sa conférence.

M. Victor TURQUAN offre, en son nom, une brochure sur *les Mouvements intérieurs de la population en France* et, au nom de M. J. Courau, un ouvrage intitulé : *La locomotive en Turquie d'Asie*.

M. BEAURIN-GRESSIER présente, au nom du Conseil, le rapport sur la situation financière de la Société (1). Les conclusions de ce rapport tendant à l'approbation des comptes de 1894 et du budget de l'exercice 1895 sont adoptées à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Beaurin-Gressier de la clarté qu'il a su mettre dans son exposé et, sur sa demande, la Société vote des remerciements au rapporteur et au trésorier pour le zèle consciencieux et dévoué qu'ils ont apporté dans l'accomplissement de leur mission.

M. H. TARRY entretient l'assemblée d'un travail dont il s'occupe en ce moment et qu'il espère avoir bientôt terminé. Il s'agit de la statistique des polytechniciens de 1794 à 1894 (2). M. Tarry indique le plan qu'il a adopté, les opérations considérables auxquelles il a dû procéder pour rechercher la situation actuelle des 8 000 élèves vivants sur les 16 000 qui ont traversé l'école depuis un siècle. Dès que son œuvre sera achevée, il enverra au secrétariat, pour le journal, une analyse des résultats qu'il aura obtenus.

M. Claudius NOURRY fait une communication sur *les Migrations des campagnards vers les villes*. Cette communication sera publiée le plus tôt possible dans le Journal.

La discussion sur *la Diminution graduelle de la natalité* est reprise (3) :

M. LIMOUSIN : Avant d'entrer dans l'examen du sujet soulevé par M. Bertillon, je crois devoir prendre quelques précautions oratoires.

Les idées que je veux exprimer sont contraires au courant général des opinions ; elles peuvent froisser, chez quelques-uns de vous, des sentiments qui, pour ne pas prendre leur source dans la science économique, n'en sont pas moins respectables. Ce n'est pas pour le plaisir de la contradiction que j'affronte ce péril, j'y suis amené par ma conviction qui n'est pas moins respectable que celle de mes collègues, et par le désir d'examiner une importante question sous un aspect qu'on néglige d'habitude.

Je commencerai par quelques observations d'ordre préjudiciel.

La première portera sur un fait signalé par M. Bertillon d'après des démographes éminents. Il consiste en ceci : On aurait constaté qu'après une épidémie ayant entraîné une forte mortalité et par conséquent une diminution de la population, la proportion des naissances, un instant abaissée, aurait été plus importante qu'avant. Il est sans doute téméraire de ma part de mettre en suspicion une observation faite par les hommes éminents dont a parlé M. Bertillon et corroborée par lui-même ; mais je me sens contraint de déclarer que cela ne doit pas être, que cela ne peut pas être : le simple raisonnement le démontre.

Voilà, en effet, une épidémie qui a emporté un certain nombre de personnes des deux sexes, non pas seulement des vieillards et des enfants, mais aussi des adultes, c'est-à-dire des hommes et des femmes en activité de fonction reproductrice, dont beaucoup auraient eu des enfants s'ils n'étaient pas morts. Eh bien ! le

(1) Voir ce rapport à la suite du présent procès-verbal.
(2) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1894, p. 216.
(3) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, numéro d'avril 1895, p. 124.

résultat de leur disparition serait de faire augmenter le nombre des naissances ! N'y a-t-il pas là quelque chose qui choque le bon sens?

On fait intervenir, pour expliquer cette contradiction avec la logique, un facteur mystérieux, argument qui prouve que, dans l'âme de plus d'un savant, il y a un mystique qui sommeille. La nature, dit-on, répare ainsi les brèches. Ceci n'étant pas de l'économie politique, ni même de la physiologie, je n'entrerai pas dans une discussion qui ne serait point à sa place.

J'ai lieu de penser que cet argument n'est pas de ceux qu'accepte M. Bertillon. Il en a, d'ailleurs, fourni un autre, qui, tout en étant également délicat, peut mieux être discuté. « La mort ayant créé des vides, a-t-il dit en substance, cela fait des places à prendre, et les ménages en état d'avoir des enfants sont encouragés par cette perspective. » Je ne puis pas me figurer que des époux se disent : « Voilà des places vacantes, payons-nous le luxe d'un enfant de plus, afin que, si c'est un garçon, s'il ne meurt pas pendant l'enfance ou l'adolescence, il puisse, à 25 ans, prendre une de ces places. » Une semblable prévision, difficilement admissible de la part de bourgeois calculateurs, ne l'est pas du tout de la part d'ouvriers et de paysans, qui obéissent à des considérations plus immédiates dans l'augmentation ou la restriction de leurs familles. Et la masse de la population, celle dont la reproduction chiffre, est formée de ces deux catégories.

Tout ce que l'on peut admettre, c'est que des parents ayant perdu un enfant pendant l'épidémie et qui s'en seraient tenus là s'il avait vécu, s'efforcent de le remplacer. Cela peut maintenir provisoirement le niveau des naissances, mais ne peut pas l'augmenter.

C'est cependant un fait d'observation, me dira M. Bertillon ; mais à cela je répondrai qu'il arrive à tout le monde, après s'être livré à un raisonnement ou à un calcul, de constater l'inexactitude du résultat par une simple vue d'esprit, et de se dire *à priori :* Je me suis trompé. L'observation rapportée par M. Bertillon doit être dans ce cas.

Une seconde observation préjudicielle portera sur la comparaison de la natalité et de la mortalité en France d'une part, en Angleterre et en Allemagne de l'autre. Notre collègue a oublié un coefficient : l'émigration. Il n'a pas tenu compte de ce fait que, l'Angleterre et l'Allemagne exportant des êtres humains, tous ceux qui sont nés dans ces pays n'y meurent pas, ce qui détruit la proportion naturelle des deux facteurs : natalité et mortalité. Je ne conteste pas l'augmentation de la population en Angleterre et en Allemagne, je critique simplement les conclusions tirées du rapport entre la natalité et la mortalité.

Troisième observation : la natalité et la mortalité ne sont peut-être pas aussi indépendantes l'une de l'autre que l'on peut le croire de prime abord. Je m'explique : une forte mortalité peut entraîner un accroissement de la natalité. L'idée m'en est suggérée par une communication que nous fit naguère M. Bertillon lui-même, et au cours de laquelle il nous expliqua que les parents ayant pour premier enfant un garçon ou une fille et en voulant un de l'autre sexe, recommençaient, s'en tenaient là souvent si leur désir était satisfait, recommençaient encore très souvent s'il ne l'était pas. De même on peut admettre que dans un pays où la mortalité infantile est plus grande que dans un autre, il y ait aussi une plus forte proportion de naissances, étant donné le désir de remplacer les enfants que l'on n'a pu élever.

J'aborde maintenant le fond de la question : la dépopulation ou l'arrêt du développement de la population.

M. Bertillon s'est expliqué sur ce point avec une fermeté qui prouve la vigueur de son opinion, mais il n'a pas fourni d'argument à l'appui. Quand je dis pas, je me trompe ; il en a fourni un, qui est celui que l'on rencontre généralement, le seul même que l'on rencontre : la disproportion de forces militaires que cela établit entre la France et l'Allemagne. Je me permets de trouver que cet argument n'a pas grande valeur. Il suffit, en effet, d'admettre que les efforts des amis de la paix, — parmi lesquels je m'honore d'être en compagnie de M. Frédéric Passy, —

soient couronnés de succès, que la guerre soit abolie, pour que l'argument s'écroule. Cet argument est donc d'ordre accidentel, d'expédient et non de principe et scientifique.

On peut cependant le trouver valable momentanément et à titre d'expédient, — la paix perpétuelle ne paraissant pas être dans les prévisions prochaines, étant même regardée par beaucoup comme une utopie. Mais, même en se plaçant à ce point de vue, l'argument ne vaut rien. Il se produit, en effet, en ce moment parmi les militaires savants, une réaction contre le système des nations armées, — lequel ne peut donner que des cohues sans valeur militaire réelle, et d'un maniement à peu près impossible, — et en faveur des petites armées professionnelles, formées d'hommes de 25 à 45 ans.

Dans ce cas encore, la disproportion des populations n'a plus d'importance. La qualité des hommes est alors préférable à leur quantité ; de plus, la richesse de la nation, qui permet de perfectionner l'outillage guerrier, a une importance considérable. Or, une nation qui emploie une moindre partie de sa production agricole et industrielle à accroître le nombre de ses membres, doit être plus riche que celle qui fait le contraire.

Je signalerai maintenant une contradiction sinon économique, du moins des économistes. Les économistes, en général, à l'exception de ceux qui sont malthusiens, engagent les ouvriers et les paysans à avoir beaucoup d'enfants, et en même temps, ils les invitent à être prévoyants, à faire des économies. Il est cependant difficile de faire les deux choses concurremment. Les enfants, tous les pères de famille le savent, sont excessivement dispendieux : ils mangent, usent des vêtements, des souliers, sont malades, entraînent à des dépenses de logement plus considérables et tout cela empêche d'épargner.

En passant, je signalerai une bizarrerie linguistique: le mot Malthus, nom du père de la théorie du *moral restraint,* signifie en flamand : « maison du malt » ou « germoir ».

En ce qui me concerne, je ne donnerai jamais à un père de famille le conseil d'augmenter sa progéniture ou de s'en tenir là ; mais considérant les choses d'ensemble, en économiste, je ne puis me désoler du ralentissement de la population française. Nous sommes, à mon avis, encore trop nombreux pour la mise en valeur de notre sol et l'utilisation de notre outillage industriel.

Mais je connais le sentiment dont procède en général l'opinion sur cette matière, et je n'insiste pas.

Je m'étonnerai cependant de la... simplicité avec laquelle on présente l'argument militaire aux pères de famille français, pour les inciter à accroître leur production. Il me semble que cet argument serait plutôt de nature à les refroidir. Combien peut-il y avoir de parents capables de se dire : Nous allons engendrer un enfant afin que de 20 à 45 ans, s'il est un homme, il soit exposé à aller se faire tuer sur un champ de bataille par une balle de Mannlicher ou un éclat d'obus à la mélinite, pour que, s'il est une femme, elle puisse rester veuve avec de jeunes enfants à élever.

Il faudrait avoir un singulier caractère et un patriotisme de première classe pour trouver cette perspective encourageante.

Les moyens proposés pour enrayer la diminution de la population ne me paraissent pas devoir être bien efficaces. Le moyen religieux, en outre qu'il soulève d'autres questions, ne paraît pas absolument indiqué par l'expérience. J'en puis donner une preuve. Il n'est pas, on le sait, de pays plus religieux que les États de l'Amérique du Nord, composant ce qu'on appelle la Nouvelle-Angleterre ; or le malthusisme, même dans sa forme meurtrière, y sévit plus que dans aucun autre pays.

La liberté de tester est également proposée, et l'exemple du Canada invoqué. A cela je réponds que le père de famille canadien qui dispose de son bien en faveur d'un seul de ses enfants, sait que les autres pourront aller se tailler des domaines équivalents dans les parties encore désertes du pays, et il n'en est pas de même en France.

Je ne m'imagine pas qu'un père de famille, qui actuellement restreint le nombre de ses enfants, afin que ceux qu'il a ne soient point réduits à la gêne par un trop grand morcellement de l'héritage, puisse, une fois en possession du droit de tout laisser à un seul, se dire : « Maintenant, je n'ai plus besoin de me gêner, les autres enfants que je risque d'avoir seront certainement dans la misère par ma volonté. »

Enfin est-il bien certain que la liberté laissée au père de famille de léguer tout son bien à un seul de ses enfants doive amener le choix du plus capable de conserver ce bien, du plus digne de remplir la fonction de chef de famille ? N'y a-t-il pas de nombreux exemples de pères et de mères donnant leur préférence au mauvais sujet de la famille, ou à un enfant flatteur et cauteleux, au détriment du bon sujet, du caractère loyal et honnête ?

J'ai touché à tant de questions que je ne conclurai pas ; je me contenterai de soumettre ces observations hâtives, mais un peu nombreuses à l'attention de mes collègues.

M. L. L. Vauthier : Je n'ai jamais eu moyen de mesurer le faible degré d'influence qu'exercent sur la diminution de la natalité française la plupart des motifs auxquels on l'attribue généralement. En revanche, j'ai toujours pensé que la *stérilité volontaire* jouait dans le phénomène un rôle prépondérant. La cause n'est pas physiologique ; elle est psychologique. Et j'ai toujours cru que le nombre des enfants croîtrait bien vite s'ils coûtaient moins cher à nourrir et à élever, et s'il y avait moins de motifs pour que les parents fussent inquiets de l'avenir de leur progéniture.

Ce point de départ ne me paraît pas douteux.

Physiologiquement, il peut se faire que certaines organisations féminines ne se prêtent pas à des grossesses trop multipliées. Mais je crois le cas fort rare. D'une et d'autre part, dans l'acte qui a la reproduction pour objet, la tendance à obéir jusqu'au bout à l'impulsion de la nature est incontestable ; et il suffit de regarder autour de soi pour se convaincre que ce sont des considérations mentales qui règlent presque universellement le nombre des enfants procréés. La fréquence des avortements provoqués et des tentatives d'avortement en font foi. Dans les premières années du mariage, il est peu de ménages où n'apparaissent pas un ou deux enfants ; puis l'appareil procréateur semble perdre subitement sa faculté de fonctionner. L'enfant est-il unique ou vient-il à mourir, il est rare que l'appareil ne recouvre pas la faculté qu'il semblait avoir perdue. Les parents, du reste, ne s'en cachent pas. Combien de fois, à propos du nombre limité des enfants, n'entend-on pas dire : Nous n'avons pas le moyen d'en avoir davantage !

La natalité française est donc réglée dans une large mesure par des considérations volontaires.

Ces considérations dépendent à la fois d'un certain état mental et de conditions du milieu, en état de réaction mutuelle, ainsi qu'il arrive dans tous les faits sociologiques. Par ces deux côtés, par le dernier surtout, le phénomène rentre dans la sphère économique. Pour chercher le ou les remèdes, il convient d'analyser les causes. Je vais très sommairement l'essayer.

Quant à l'état mental, il est particulièrement déterminé par la *prévoyance*. Dans la doctrine catholique, pour les croyants sincères, il y a, sous ce rapport, péché à prévoir. Mais ceux qui ne sont pas affranchis de la discipline religieuse sont aujourd'hui bien rares. L'action exercée par cette discipline peut être à l'heure qu'il est regardée comme infinitésimale.

Reste la prévoyance laïque. Celle-ci, entre certaines limites, est chose excellente. En dehors de rares personnalités richement douées, dont une culture appropriée a développé les facultés, et qui se sont fait, de haute lutte, une place à part, leur permettant d'envisager l'avenir sans crainte, l'insouciance qui pourrait être favorable à la natalité est presque toujours le lot d'êtres moralement et intellectuellement bas titrés. Pour quelques-uns — ce sont les meilleurs, — elle naît de cette conviction que, tels efforts qu'ils fassent, les difficultés de la vie sont si

grandes qu'ils n'arriveront jamais à les surmonter. En dehors de ces cas, le plus souvent, l'insouciance accompagne la dépravation, dont la natalité ne profite guère.

Mais si l'insouciance est une disposition mentale sur laquelle on ne peut et l'on ne doit pas faire grand fond, que dire de la prévoyance poussée à l'extrême? Tout concourt cependant à développer celle-ci. Partout sont préconisées les institutions de prévoyance. Innombrables sont les sociétés d'assurances organisées pour garantir l'avenir aux dépens du présent. L'État lui-même s'en est mêlé. Il a institué la Caisse des retraites pour la vieillesse, et facilite de toutes façons les moyens d'y accéder. L'épargne est le grand mot du jour, l'épargne à outrance, sans réserves et sans limites. Comment ne pas s'abandonner à ce courant, que toutes les voix de l'opinion déclarent d'une bienfaisance suprême? Du bas de laine légendaire non plus que de la caisse mieux garnie il ne sort que des fonds de placement. Le capital commanditaire devient un mythe.

Ce ne sont pas les dispositions d'esprit que ce courant détermine qui poussent au développement de la natalité. Loin de là. L'obsession de la prévoyance tend à peupler la société d'êtres intellectuellement et, par dérivation, corporellement rachitiques, absorbés par d'étroits calculs et d'incessantes préoccupations d'avenir garanti, étrangers à tout sentiment généreux et toute inspiration élevée. L'idéal de ceux que cette obsession domine c'est le salaire assuré, fût-il minime, c'est le petit emploi public, maigrement rétribué mais immuable, avec retraite pour les vieux jours, bien mesquine, à peine suffisante pour vivre, mais vers laquelle on a marché l'esprit incessamment tendu.

En la forme, cette description fait songer surtout aux petits marchands retirés et aux garçons de bureau en retraite. Elle comporte de bien plus nombreuses applications. A la ville elle convient, en principe, aux ouvriers laborieux et sages qui ont eu la chance d'amasser un petit pécule ; aux champs, à ceux qui ont reçu en héritage ou acquis, par un travail acharné doublé d'économie, quelques parcelles de biens-fonds.

Tout cet ensemble constitue la partie la plus morale de la population. Mais quelles cervelles étroites! Ce n'est pas là qu'on peut trouver d'efficaces agents d'une large et saine natalité.

Tournons-nous vers le milieu. Sous quel aspect se présente-t-il dans ses données constitutives?

Ce qui frappe d'abord, en France, c'est la régularité des situations et la symétrie des encadrements. A de rares exceptions, qui discordent violemment avec le reste, peu d'intensité de mouvement vital, en une atmosphère presque figée. Ce sont partout diplômes et brevets. Dans les professions libérales, l'homme doit avoir pris sa place à vingt ans ; puis, en dehors de rares personnalités, il avance ensuite lentement, emprisonné dans des barrières qui rendent tout écart dangereux. A trente ans, dans tout ce qui touche à ces professions, on est déclassé.

Le prolétariat n'est pas, dans sa marche, aussi étroitement conditionné que la petite bourgeoisie, mais peu s'en faut. Et, avec les meilleures intentions, justifiables d'ailleurs par quelques côtés, on tend, par le développement de certaines institutions, telles que la participation des ouvriers aux bénéfices, à attacher l'ouvrier industriel à l'atelier, comme l'était autrefois le serf à la glèbe.

D'autre part, le Gouvernement attire de plus en plus à lui le mouvement industriel. Ce n'est pas sa faute. On le lui impose presque. Postes, télégraphes, chemins de fer, tout relève de lui plus ou moins directement, sans parler ici des grands monopoles fiscaux, tabac, allumettes, etc. Le fonctionnarisme devient une nécessité, et les ouvriers de l'État comprennent une fraction importante du prolétariat tout entier.

Enfin, au point de vue de la distribution du capital, seul élément qui réglemente aujourd'hui le travail et la production, aux deux ailes de la masse décrite plus haut des petits possédants ou de ceux qui font effort pour le devenir, apparaissent deux groupes complètement distincts, aussi différents par le nombre

qu'ils représentent que par les ressources dont ils disposent : l'un par la spéculation accaparant à peu près tout ; l'autre, dénué de tout capital, vivant au jour le jour, sans aucune assurance du pain du lendemain.

L'ensemble de ces circonstances caractérise une société malade. Le besoin de repos y domine. La vie s'en retire. Elle obéit passivement, sans essayer d'en tempérer les fâcheux effets, à des lois naturelles comme celles qui tendent à la substitution de la grande industrie à la petite, des grands magasins aux petits débitants. Elle n'en est pas arrivée à substituer les grandes exploitations rurales à la petite culture. Mais elle y tend.

Ce ne sont pas là des conditions favorables au développement de la natalité.

Si ce diagnostic sommaire est exact, quels sont les moyens thérapeutiques auxquels recourir ? Cela n'est pas facile à découvrir.

Que peut la loi ? Et comment en régler l'usage ?

On croit à l'action directe de certaines lois fiscales. L'encouragement légal à la multiplicité des enfants par des exonérations d'impôt n'aurait pas, je le crains, grande efficacité. Un enfant coûtera toujours plus à élever que ne vaudra l'allégement dû à la prime allouée.

Les lois successorales pourraient fournir un instrument autrement puissant ; mais le champ où leur action s'exerce dans des proportions énergiques est restreint. Puis, dans quel sens diriger cette action ? La liberté de tester, ou du moins une plus grande latitude laissée au testateur, pourrait, socialement, comme influence vivifiante, produire des effets favorables. Les cadets de famille deviendraient, comme en Angleterre, des éléments plus vivaces et plus entreprenants de la population. Mais ce serait rompre avec une tendance bien accusée de nos mœurs. Les dispositions du Code civil paraissent aux esprits épris d'égalité absolue des conditions organiques essentielles d'une société démocratique. C'est une partie des *conquêtes* de 1789 à laquelle il faudrait renoncer. La suppression totale ou du moins une forte réduction de l'hérédité en ligne collatérale atteindrait, au bénéfice de la masse, ceux qui n'ont pas voulu se créer ou pas su se conserver une descendance directe. Et, quant à cette descendance directe elle-même, une taxe successorale graduée, frappant les mutations après décès en raison inverse du nombre d'enfants admis au partage, pourrait également exercer une certaine action sur le développement de la natalité.

Toutes ces mesures peuvent avoir une influence utile. Elles méritent d'être étudiées et ne doivent pas être repoussées *à priori*. Mais il ne faut pas s'en exagérer l'importance. En mouvement social l'action directe est rarement efficace. Les lois somptuaires n'ont jamais arrêté le luxe. Des lois d'un caractère analogue, quoique inverse, n'auraient pas plus d'effet. Le problème à se poser est moins de forcer à faire des enfants que de supprimer les conditions qui portent à n'en pas faire. Le reste va de soi. La fable de *Phœbus et Borée* s'applique là comme ailleurs.

Puis il s'agit ici d'un phénomène général. La faiblesse de la natalité est un symptôme morbide constitutionnel. La question doit être envisagée de plus haut.

La France est malade, ai-je dit tout à l'heure. C'est cela qui rend sa faculté reproductrice si imparfaite. De quoi souffre-t-elle ?

L'égalité absolue qui est, dit-on, son rêve, et qui inspire quelques-unes de ses lois, est la pire des utopies. Contre cette utopie, les faits protestent, et, malheureusement, avec une exagération déplorable, conséquence de tous les effets de réaction. Jamais on ne vit, sous un régime de droits égaux théoriques, des écarts plus grands entre les situations extrêmes.

La multiplicité de forme, aussi bien que la diversité de puissance des éléments constitutifs, loin d'être un mal dans une agglomération sociale, y aide, au contraire, au développement des énergies vitales. Mais il faut pour cela qu'il n'y ait pas tout d'un côté, rien de l'autre ; ces éléments constitutifs doivent être hiérarchiquement sériés, et les situations extrêmes reliées entre elles par une suite coordonnée d'intermédiaires.

Or, cette pondération, que n'exige pas l'immobilité statique, mais qui est in-

dispensable au jeu régulier de la vie normale, n'existe déjà pas en France et tend de plus en plus à y faire défaut. Le capital va s'accumulant dans des mains de moins en moins nombreuses ; et, par un mouvement qui, pour dépendre de lois naturelles, n'en est pas moins susceptible d'être réglé par l'homme dans ses effets, la grande industrie y écrase la moyenne et la petite, en même temps que le grand magasin attire à lui tout le commerce de détail. C'est un ébranlement profond de tout l'organisme. Et l'agriculture, restée jusqu'ici réfractaire, par bien des causes, aux procédés de la grande industrie, souffre elle-même par d'autres motifs.

Chargée d'impôts écrasants, dont plus de la moitié sert à payer les dettes du passé, qu'on ne songe même plus à amortir ; dotée d'un puissant outillage de transport créé, en vue de produits transportables, avec une hâte qui a empêché ces produits de naître ; travaillée par des grèves incessantes, dont nous ne voulons pas discuter ici les mobiles, mais qui occasionnent des pertes immenses, la France produit de moins en moins et doit aller s'appauvrissant. La statistique, qui ne peut suivre les faits qu'à une certaine distance, sanctionnera-t-elle cette appréciation par ses chiffres irrécusables ? Nous serions surpris qu'il n'en fût pas ainsi.

L'esprit d'entreprise, dont le jeu libre, dans un milieu sain, est un si puissant facteur de vie et de progrès, agonise en France. L'abusive souveraineté du capital, que l'intelligence n'accompagne pas toujours, lui a enlevé beaucoup de sa force. Et, — conséquence la plus funeste des conventions de 1858 à 1883, — il a été achevé par l'appui que l'État prête aux grands monopoles des voies ferrées.

Sous l'influence de la spéculation triomphante des gros capitaux, le poison de l'aléa s'est glissé dans tous les esprits. Le jeu qui démoralise, le gain provenant du hasard, de paris ruineux, voilà ce qui passionne, ce que chacun recherche ; et les emprunts à lots, qui devraient être proscrits, se généralisent de plus en plus.

Le sentiment de l'épargne est resté, mais que fait-on de celle-ci ? Utilisée en des emplois reproducteurs, l'épargne est pour l'industrie ce qu'est pour un sol préparé une pluie fécondante. Versée dans la spéculation, elle y agit comme un torrent dévastateur. Soustraite au mouvement circulatoire, elle ne profite pas plus à la production que ne le ferait, pour la richesse agricole, l'eau des pluies, conservée dans des bassins étanches.

Sur cet ensemble complexe de phénomènes sociaux, — et combien de traits manquent à cette rapide esquisse ! — la législation, guidée par des notions exactes, peut exercer une grande et bienfaisante influence. Mais, pour la guider dans l'œuvre à accomplir, il lui faut un idéal bien net.

Quand on y regarde avec attention, il semble qu'en France tous les vœux tendent au repos ; et les conceptions des utopistes les plus révolutionnaires caressent, par leurs prouesses idylliques, ce sentiment instinctif. L'heure de l'arrêt et du déclin a-t-elle sonné pour nos sociétés de l'Occident ? Il n'en existe pas de signes assez certains et les lois sociologiques sont encore trop imparfaitement connues pour qu'on s'arrête à cette pensée. S'il en était autrement, il faudrait prendre son parti de la décroissance de la natalité, qui serait le fatal moyen d'exécution conforme à la sentence que des lois immuables auraient prononcée.

Mais nous n'en sommes pas là ; notre conception ne doit pas être celle d'une société assise où rien ne bouge plus. Nous voulons une nation qui marche et vive aussi fortement que peuvent le lui permettre les virtualités qui sont en elle. Cette notion doit inspirer tout le travail des législateurs.

Je ne suis certes pas entiché du *laissez-faire* à outrance. La lutte pour la vie dans ses conséquences féroces ne me paraît pas le dernier mot de la sagesse humaine. Je reconnais, d'autre part, en dehors de toute considération mystique, que la solidarité sociale s'impose en une foule de relations et qu'il convient de lui faire largement sa place. Mais, s'il faut de la solidarité, pas trop n'en faut. Il en est d'elle comme de la vertu. Or, il semble qu'on en abuse, au moins théoriquement. Cette providence laïque, qu'on prétend substituer à l'ancienne, dont on

prend l'État pour organe et qu'on charge de pourvoir à tout, ne me dit rien de bon. Prendre l'homme à sa naissance, le bercer dans du coton et le conduire ensuite, sans nul souci, du premier vagissement à la mort, me paraît une conception aussi fausse qu'irréalisable.

L'énergie individuelle a fait le monde. C'est elle encore qui le gouverne réellement dans ce qu'il est. C'est par elle que se conserve le peu de vitalité qui nous reste. Cette énergie individuelle n'est d'ailleurs pas incompatible avec la notion de solidarité. Le tout est de savoir les concilier dans une évolution rationnelle progressive. Encourageons, surtout quand elles émanent de l'initiative privée, toutes les institutions de prévoyance et de garantie sociale. Mais débarrassons l'individu des mille liens dont la législation l'enserre lorsqu'il tente de développer librement son activité industrielle et commerciale.

C'est à ce titre, pour toucher en passant un point spécial de haute actualité, que je me déclare, en principe, partisan résolu de l'expansion coloniale de la France. Comme toutes choses, cette expansion doit être réglée. Toute tentative expansionniste n'est pas nécessairement bonne en soi. Il ne faut pas en exagérer le nombre, et quelques-unes peuvent être déplorables. Mais, d'une facon générale, elles sont propres à faire couler un sang plus riche dans les artères du pays et à fournir, par un excédent de natalité de la mère-patrie, des explorateurs hardis, des colonisateurs audacieux et entreprenants.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance du 15 mai prochain, dont l'ordre du jour est fixé comme suit :

1° Communications diverses du Président : M. Vannacque ;
2° Suite de la discussion sur la diminution graduelle de la natalité ;
3° Le mouvement des caisses d'épargne en 1893, par M. Georges Breton.

La séance est levée à 10 heures trois quarts.

Le Secrétaire général,
Em. YVERNÈS.

Le Président,
A. VANNACQUE.

FACULTÉ DE DROIT
SALLE DE TRAVAIL

II.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

RAPPORT PRÉSENTÉ, AU NOM DU CONSEIL, PAR M. BEAURIN-GRESSIER.

Messieurs,

Suivant l'usage, votre Comité des Fonds et Archives s'est fait représenter toutes les pièces justificatives pouvant servir à établir la situation financière de la Société, à arrêter les comptes de l'Exercice 1894 et à vous adresser des propositions pour le Budget de 1895.

Après un examen attentif et laborieux de ces pièces, votre Comité a soumis à cet égard au Conseil un long rapport qui ne comprend pas moins de 18 pages et qui conclut à l'adoption des chiffres consignés dans un tableau joint à ce rapport.

Il ne nous paraît pas indispensable de vous donner lecture du rapport dont le Comité des Fonds et Archives m'a fait l'honneur de me confier la rédaction. Votre ordre du jour est très chargé et vous devez avoir hâte de passer aux communications très intéressantes qui vous sont annoncées.

Avec votre assentiment, je me bornerai donc à passer en revue rapidement devant vous les principaux chiffres des comptes de 1894 et du projet de Budget de 1895, chiffres dont vous trouverez le détail complet dans le prochain numéro du journal de la Société.

Les ressources ordinaires de l'exercice 1894 avaient été évaluées à 8865 fr. 20. Elles ont donné, en réalisation, une plus-value de 632 fr. 93, portant en majeure partie sur le recouvrement des cotisations de 20 membres nouveaux.

Les ressources extraordinaires, suivant les précédents, n'avaient été portées que pour mémoire aux prévisions. Elles ont donné un résultat inespéré, par suite du rachat intégral de leurs cotisations par huit membres nouveaux. En y comprenant les annuités partielles des rachats antérieurement décidés, les ressources extraordinaires se sont élevées à 2957 fr. 20. Nous indiquerons plus loin l'affectation qu'elles ont reçue.

Je mentionnerai seulement le chiffre du reliquat disponible des exercices antérieurs qui ne présente pas de différences sensibles sur celui des prévisions, soit 2015 fr. 65.

J'arrive aux charges. Nous nous occuperons d'abord des dépenses ordinaires... Elles se sont élevées à 10675 fr. 20, dépassant de 693 fr. 20 les prévisions.

Comme dans tout budget, on trouve dans celui de la Société deux catégories de dépenses :

Des dépenses permanentes et qui ne varient que peu ou pas. Ce sont celles qui touchent à la rémunération de nos fonctionnaires, notre secrétaire général, notre trésorier, notre bibliothécaire, les frais de location, etc...

Des dépenses plus élastiques et qui sont soumises au degré d'intensité de nos manifestations extérieures. Au premier rang de cette seconde catégorie, nous mentionnerons les frais de rédaction. Ils ont subi une majoration relativement importante de 445 fr. provenant du développement donné à nos chroniques. Nous trouvons, en outre, un accroissement de 303 fr. 50 sur l'article « frais de convocations, gratifications et divers ». Ce supplément de dépenses tient pour partie à la décision prise l'année dernière de faire imprimer sur l'une des pages de chacune des lettres de convocation l'ordre du jour permanent des questions soumises à la Société. Il tient également à l'usage inauguré d'adresser ces lettres à tous les membres de la Société, fondateurs, titulaires, associés ou correspondants, qu'ils habitent le département de la Seine et les départements voisins ou les extrémités de la France et même l'étranger.

Les *charges extraordinaires* ont peu d'action au point de vue de notre équilibre budgétaire puisque, consistant en rachats de cotisations, elles sont statutairement frappées d'immobilisation et doivent être employées en achat de valeurs. Sur une recette déjà mentionnée de 2957 fr. 20, il a été employé au cours même de l'année 2014 fr. 65 à l'achat de quatre obligations communales 3 fr. 20 p. 0/0. Le surplus restant frappé d'immobilisation en vue de placements ultérieurs.

Il importe surtout de retenir de cette revue des comptes de 1894 que, rapprochées des recettes ordinaires, les dépenses ordinaires débordent de 1237 fr. 07, qui ont dû être prélevés sur le reliquat disponible des exercices antérieurs.

Les résultats de 1894 doivent naturellement réagir sur les propositions que nous avons à vous adresser pour le *projet de budget de 1895*.

La note qui se dégageait était que nous étions tenus de viser à l'économie. Cette économie ne pouvait porter que sur les seuls articles élastiques de la nomenclature des dépenses : les frais de rédaction, les frais d'impression et les frais de

convocation... L'exercice étant déjà très engagé, nous n'étions pas libres de proposer des mesures radicales, mais nous vous demandons de recommander à votre comité de rédaction et à votre secrétaire général de réduire ces dépenses dans la limite du possible ; dût-on pour cela aboutir à la réduction et même à la suppression des chroniques qui ajoutaient pourtant un lustre et un attrait indiscutables à notre journal. Pour marquer cette tendance, nous avons réduit de 120 fr. l article des frais d'impression, de 140 fr celui des frais de rédaction. Nous avons également fait subir une réduction de 120 fr. à l'article « Frais de convocations », à l'égard duquel nous vous proposons de décider : 1° la suppression dans les lettres de convocations de l'ordre du jour permanent ; 2° l'envoi aux seuls membres habitant le département de la Seine et les départements voisins des lettres de convocation.

Ainsi réduites, les charges ordinaires de 1895 s'élèveront encore à 10516 fr. et même à 10616 fr. si on y ajoute les 100 fr mis à la disposition de notre président, au titre des charges extraordinaires. Les recettes étant évaluées à 9369 fr. 60, nous sommes à découvert de 1 246 fr. 40 que nous devrons prélever sur le reliquat disponible des exercices antérieurs.

Pour permettre à ce dernier chapitre de faire face à la charge supplémentaire que nous venons d'indiquer et aux éventualités qui pourront se produire, nous avons dû prélever sur notre capital libre une somme de 1150 fr. correspondant à celle que rend disponible le décès de quatre de nos membres fondateurs et d'un membre associé

A côté d'un capital engagé de 32454 fr. 48, notre capital libre s'élève actuellement à 8199 fr. 05 Il permet le prélèvement que nous vous proposons.

En définitive, sans être inquiétante, notre situation financière exige des ménagements et nous ne saurions trop convier nos collègues à user de leur influence pour nous assurer un recrutement plus intense, des abonnements plus nombreux et aussi des subventions que justifieraient les services rendus au pays par l'activité que vous entretenez dans la discussion de ses affaires et par les importants documents que vous lui apportez.

En résumé, Messieurs, nous venons vous demander de vouloir bien ratifier le travail de votre Commission des fonds et archives et les conclusions de votre conseil en votant, tels que nous vous les soumettons, les comptes de 1894 et les propositions budgétaires de 1895.

TABLEAUX.

COMPTES DE 1894

ET PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1895.

I. RESSOURCES

A. — Ressources ordinaires.

		RESSOURCES prévues pour 1894.	réalisées en 1894.	prévues pour 1895.
Arrérages	du legs Bourdin. Rente 3 p. 100	36f »	36f »	36f »
	Rente 3 1/2 p. 100	255 »	255 »	238 »
Intérêts	68 obligations foncières 1883, à 14 fr 40 c.	979 20	979 20	979 20
	4 obligations communales 3,20 p. 100 1892 à 15 fr. 35 c.	» »	61 40 (1)	61 40
	du compte courant, nos 28767 et 13679	10 »	12 23	10 »
Cotisations non rachetées à 25 fr.	149 cotisations encaissées en 1894 (2)	3225 »	3725 10	» »
	149 cotisations à encaisser en 1895	» »	» »	3725 »
Abonnements	155 abonnements en 1894	1760 »	1722 50	» »
	155 abonnements en 1895	» »	» »	1720 »
Subventions	de la Ville de Paris	1000 »	1000 »	1000 »
	du Ministère de l'agriculture	1200 »	1200 »	1200 »
	du Ministère des travaux publics	» »	» »	» »
	du Ministère de l'instruction publique	300 »	300 »	300 »
Vente d'années et de numéros du Journal		100 »	206 70 (3)	100 »
	Totaux des ressources ordinaires	8865f20	9498f13	9369f60

B. — Ressources extraordinaires.

Rachat intégral de 8 cotisations 1/2 à 300 fr. perçues en 1894	» »	2550f60	Mémoire.
Annuités de 1894 : 8 perçues en 1894	» »	406 60	
Totaux des ressources extraordinaires	» »	2957f20	

C. — Reliquat disponible des exercices antérieurs.

Encaisse au 1er janvier	Reliquat disponible des exercices antérieurs	1965f65	1965f65	738f58
	Réserve pour le prix Bourdin	» »	» »	72 »
	Somme non employée en 1894 sur rachat de cotisations	» »	» »	942 55
Prélèvement supplémentaire sur le capital libre (4)		» »	» »	207 45
Cotisations arriérées à percevoir en 1894		75 »	50 »	» »
Abonnements arriérés à percevoir en 1894		10 »	» »	» »
Cotisations arriérées à percevoir en 1895		» »	» »	125 »
Abonnements arriérés à percevoir en 1895		» »	» »	10 »
Totaux du reliquat libre		2050f65	2015f65	2095f58

Récapitulation.

A. — Ressources ordinaires	8865f20	9498f13	9369f60
B. — Ressources extraordinaires	» »	2957 20	» »
C. — Reliquat libre des exercices antérieurs	2050 65	2015 65	2095 58
	10915f85	14470f98	11465f18

(1) Les 4 obligations communales 3,20 p. 100 1892 achetées dans le courant de l'année 1894 ont augmenté la somme prévue de 979f20, de 61f40 représentant les intérêts de deux semestres à 15f35 par obligation.

(2) Le personnel en 1895 comprend 375 membres, savoir : 136 membres fondateurs; 154 membres titulaires; 13 membres correspondants; 72 membres associés.

(3) Il a été vendu par la Société 71 numéros du Journal et 5 titres pour la somme de 92f25 et par MM. Berger-Levrault et Cie. 6 exemplaires du 25e anniversaire et 57 numéros du Journal, pour la somme de 114f45. Soit au total : 206f70.

(4) On a fait passer au reliquat libre une somme de 1150f correspondant aux rachats de cotisations de 5 membres fondateurs décédés en 1894 (942f55 + 207f45).

II. DÉPENSES.

A. — Charges ordinaires.

	DÉPENSES prévues pour 1894	faites en 1894.	prévues pour 1895.
Secrétariat, procès-verbaux, administration, publications.	1200f »	1200f »	1200f »
Indemnité au trésorier	1100 »	1100 »	1100 »
Frais de recouvrement et publicité	120 »	144 50	140 »
Impression du Journal	4820 »	4815 20	4700 »
Frais de graphiques et cartogrammes	100 »	50 »	300 »
Redaction du Journal	995 »	1440 »	1300 »
Frais de location et dépenses accessoires des séances	650 »	630 »	650 »
Bibliothèque — Allocation au bibliothécaire	250 »	250 »	250 »
Bibliothèque — Menues dépenses	50 »	45 »	50 »
Frais de convocations, gratifications et divers	625 »	928 50	820 »
Médaille Bourdin. Reserve 1894	72 »	72 »	36 »
Total des charges ordinaires	9982f »	10675f20	10546f »

B. — Charges extraordinaires.

Immobilisation statutaire pour achat de valeurs. Sur les ressources de 1894 (1)	»f »	942f55	Mémoire.
Crédit éventuel ouvert au Président pour représentation de la Société	100 »	» »	100 »
Frais divers (achat d'une couronne pour M. Carnot)	» »	100 »	» »
Mobilier a acheter pour la rue Danton	» »	» »	» »
Réimpression de numéros épuises	» »	» »	» »
Total des charges extraordinaires	100f »	1042f55	100f »

C. — Emploi pour achat supplémentaire de valeurs.

Achat de 4 obligations communales 3.20 p 100 1892 à 500 fr. avec frais de conversion	» »	2014f65	» »

Récapitulation.

A. — Charges ordinaires	9982f »	10675f20	10546f »
B. — Charges extraordinaires	100 »	1042 55	100 »
C. — 4 obligations communales 1892 3.20 p. 100 achetées pour la somme de	» »	2014 65	» »
	10082f »	13732f40	10646f »

(1) Sur la somme de 2957 fr 20 provenant des rachats de cotisations et formant le total des ressources extraordinaires, il a été employé 2014 fr. 65 en achat de valeurs. — Il reste au compte « Immobilisation statutaire » 942 fr. 55 à remployer.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1894.

I. — ACTIF.

1° Rentes et valeurs : Emploi du capital :				
Legs Bourdin : 36 fr. de rente 3 p 100. .		997f 60		
Valeur prix d'achat. 238 fr. de rente 3 1/2 p 100.		7163 »		
68 obligat. foncières 1883.		28698 05		
4 obligations communales 3,20 p 100 1892 . . .		2014 65		
Total de la valeur des rentes et des valeurs placées.		»	»	38873f 30
2° Mobilier : Deux corps de bibliothèque.	500f »			
Amortissement	500 »			
Total de la valeur du mobilier.		»	»	mémoire.
3° Débiteurs : Cotisations et abonnements en retard.	235f »	»	»	135 »
— irrecouvrables	100 »			
4° Annuités de rachats à recevoir : en 1895	300 »	»	»	750 »
— 1896	330 »			
— 1897	60 »			
— 1898	60 »			
5° Espèces en caisse : Au Crédit foncier.	1245f 48			
Au Comptoir national d'escompte.	507 65			
Total de l'encaisse		»	»	1753 13 (1)
6° Matériel, imprimés : Évaluation 1893 avec diminution de 100 fr.		»	»	400 »
7° Bibliothèque : Valeur des livres comprenant la bibliotheque (pour mémoire)		»	»	» »
Total de l'actif.				41911f 43

II. — PASSIF.

1° Capital engagé ou de réserve :				
Versem. effectués pour rachats 31 décembre 1894.	32606f 80			
A déduire :				
Pour retour au capital libre des fonds de rachat de 5 membres fondateurs décédés	1150 »			
Reste	31456f 80			
Legs Bourdin	997 60			
Total du capital engagé		»	»	32454f 40
2° Capital libre :				
Différence sur les valeurs	6310f 90			
Débiteurs.	135 »			
Espèces en caisse	1753 13			
Total du capital libre.		»	»	8199 03
3° Annuités		»	»	750 »
4° Réserve spéciale :				
Médaille Bourdin Réserve 1895		»	»	108 »
5° Matériel, mobilier et bibliothèque		»	»	400 »
Total du passif.				41911f 43

(1) Il y avait en caisse au 31 décembre 1894, la somme de 1753f13 qui se décomposait comme suit : au Crédit foncier 1245f48, au Comptoir national 507f65 Il y a lieu de tenir compte que dans ce total se trouve une somme de 942f55 qui statutairement doit être employée en achat de valeurs En effet le montant des rachats et annuités encaissés en 1894 s'est élevé a 2957f20 et celui des valeurs achetées n'a été que de 2014f65 soit la différence indiquée 942f55.

I

RÉSUMÉ DU BUDGET DE 1894

	RECETTES prévues. pour 1894.	RECETTES réalisées. en 1894.		DÉPENSES prévues pour 1894.	DÉPENSES réalisées en 1894.
Ressources ordinaires. . .	8865f 20	9498f 13	Charges ordinaires . . .	9982f »	10675f 20
— extraordinaires.	» »	2957 20	— extraordinaires .	100 »	1042 55
Reliquat libre des anciens exercices	2050 65	2015 65	Achat de valeurs. . . .	» »	2014 65
			Solde pour balance. . .	» »	738 58
Totaux. . . .	10915f 85	14470f 98	Totaux. . .	10082f »	14470f 98

II

RÉSUMÉ DU PROJET DE BUDGET DE 1895

	RECETTES réalisées en 1894.	RECETTES prévues pour 1895.		DÉPENSES réalisées en 1894.	DÉPENSES prévues pour 1895.
Ressources ordinaires. . .	9498f 13	9369f 60	Charges ordinaires. . .	10675f 20	10546f »
— extraordinaires.	2957 20	» »	— extraordinaires.	1042 55	100 »
Reliquat disponible des exercices antérieurs	2015 65	2095 58	Solde achat de valeurs.	2014 65	» »
			Pour balance, encaisse présumée au 1er janvier 1896.	» »	819 18
Totaux. . .	14470f 98	11465f 18	Totaux. . . .	13732f 40	11465f 18